

PHASE 1 – LA PLANIFICATION DES BESOINS : PRÉVENIR LA CORRUPTION DANS LE PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE

DATES :

21 janvier 2026, de 9h à 11h30

DURÉE :

2h30

COÛT :

Membre : **45\$** plus les taxes applicables

Non membre : **90\$** plus les taxes applicables

POUR INSCRIPTION :**FORMAT :**

Webinaire (le lien vous permettant d'accéder à la formation en visioconférence vous sera acheminé ultérieurement).

CLIENTÈLE VISÉE :

Cette formation s'adresse à toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans le processus de gestion contractuelle des municipalités locales, MRC et régies intermunicipales.

DESCRIPTION :

L'atelier 1 propose une courte présentation magistrale suivie d'une analyse de cas fictifs qui permettra aux participants de développer leurs connaissances et leurs compétences en matière de prévention de la corruption et de la fraude. L'activité 1 est conçue pour illustrer un passage à l'acte frauduleux à la phase 1 du processus de gestion contractuelle, soit sur la planification des besoins.

Atelier 1 – La prévention de la fraude envers le gouvernement (article 121 du Code criminel) et de la fraude (article 380 du Code criminel)

- Courte présentation magistrale :
 - Le mandat du CLCC et de l'UPAC;
 - La fraude envers le gouvernement (la corruption et autres types de transgressions);
 - Les types de fraudes dont les municipalités peuvent être victimes.
- Activité 1 : Phase 1 de la gestion contractuelle – La planification des besoins :
 - À partir de courtes mises en situation inspirées de cas réels et judiciarés, les participants seront invités à débattre des enjeux et des risques de fraude envers le gouvernement.
- Retour sur l'activité 1 :
 - La présentation de la Capsule vidéo « Un cadeau, est-ce que ça s'accepte lorsqu'on est un titulaire de charge publique? »;

- La prévention de la « fraude envers le gouvernement » : les mesures qui permettent de limiter les risques de transgressions durant la Phase 1 du processus de gestion contractuelle);
- Le processus de dénonciation.
- Conclusion :
 - Période allouée aux questions des participants;
 - Présentation des objectifs de l'atelier 2 offert en février 2026.

Rappelons que le Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC) vous offre ce webinaire sur les enjeux et les risques liés à la fraude envers le gouvernement (corruption) et la fraude en matière de gestion contractuelle et sur les moyens de les prévenir. Des scénarios inspirés du milieu municipal permettront aux participants d'identifier :

1. Les problématiques internes qui contribuent à la transgression des règles et/ou des lois;
2. Les risques/opportunités de corruption et de fraude qu'engendrent ces problématiques ;
3. Les conséquences pour la municipalité et la communauté ;
4. Les mesures de mitigation pouvant permettre de limiter les transgressions des règles et/ou des lois.

Prévenir la corruption : Tout le monde y gagne!

FORMATRICE :



**Mme Ani Sabri, Conseillère en prévention et en gestion des risques,
Commissaire à la lutte contre la corruption - Division de la prévention**

Ani Sabri a, notamment, des formations de baccalauréat en criminologie et en pédagogie. Elle travaille en prévention de la violence et de la criminalité depuis plus de 25 ans. Elle a débuté comme intervenante en milieu scolaire, puis comme coordonnatrice, directrice et conseillère pédagogique sur différents programmes de prévention destinés aux jeunes et à leurs intervenants. L'éducation et la prévention sont au cœur de ses valeurs personnelles et professionnelles. Elle croit qu'en étant informé et formé, on est davantage enclin à reconnaître les problématiques ainsi que leurs conséquences, à faire des choix éclairés pour les prévenir et à trouver des solutions novatrices pour les contrer. Elle est conseillère en prévention et en gestion des risques au Commissaire à la lutte contre la corruption depuis juillet 2023.

